



Je veux protéger ma famille en cas de dette de mon père

Par marielydwine

Bonjour,
actuellement j'ai une famille dont un mari artisan. mon père a été reconnu comme faisant parti d'une secte (loi de 1901). je m'inquiète beaucoup en ce qui concerne le sort de ma famille en cas de dette de mon père c'est pourquoi j'aimerais nous protéger mais comment faire? et que dois je faire? aidez moi svp

Par Kalghard

Bonjour,
Vous n'avez pas de raison de les payer tant que celui-ci est vivant.

Si malheureusement il venait à décéder, il vous suffirait de refuser la succession.

Par marielydwine

même si mes parents ne sont pas divorcés? ça fait 11 ans qu'ils ne sont plus ensemble mais il n'y a toujours pas eu de divorce!

Par Kalghard

Les époux sont solidaires pour leurs dettes (ça dépend des dettes). Mais en principe vous n'avez rien à voir avec les dettes de votre papa.